

Membres de la CLE présents ou représentés :

I. Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

	PRESENT	EXCUSE	MANDAT
Monsieur BAZIRE Albert, président de la cc. de Sourdeval		x	x
Monsieur BEAUFILS Gilles, conseiller général du canton de Tessy-sur-Vire		x	
Madame BIHEL Annie, conseillère régionale de Basse Normandie	x		
Monsieur BOEM Lucien, conseiller général du Canton de Saint-Jean-de-Daye	x		
Monsieur BOULLOT François, maire adjoint de la ville de Saint Lô	x		
Monsieur BRIERE François, conseiller général du canton de Saint-Lô Ouest		x	
Monsieur CHENEL Fernand, maire de Truttemer le Petit	x		
Monsieur CLAVREUL Christian, maire de Sainte Marie-Laumont	x		
Monsieur CORDON Yves, président du syndicat de production d'eau potable de la Sienne ou son représentant	x		
Monsieur COUSIN Jean-Yves, maire de Vire		x	
Monsieur De BEAUCOUDREY Michel, président de la cc. de Tessy-sur-Vire		x	x
Monsieur DESCHAMPS Jean –Karl, conseil régional de Basse-Normandie		x	x
Monsieur DESCLOMESNIL Alain, vice-président du conseil général du Calvados et conseiller général du canton du Bénvy-Bocage,			
Madame DESMOTTES Nicole, déléguée à la cc. de Vire	x		
Monsieur DIGARD François, président de Saint-Lô Agglomération	x		
Monsieur DIGARD François, président du syndicat pour le Développement du St-Lois	x		
Monsieur EUDES Alain, délégué à la cc. du canton de Torigni-sur-Vire	x		
Monsieur FAUCON Gilles, maire de Montchamp		x	x
Monsieur FAUVEL Jean, maire de Neuilly la Forêt	x		
Monsieur GERMAIN Stéphane, délégué à la cc. de Canisy	x		
Monsieur GOSELIN Philippe, délégué au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin	x		
Monsieur GOSELIN Philippe, président de la cc. de Marigny	x		
Monsieur JORET Daniel, vice-président du SMVV, délégué de Saint-Lô Agglomération	x		
Monsieur LELONG Louis, conseiller général du canton d'Isigny-sur-Mer		x	
Monsieur LHONNEUR Jean-Pierre, président de la cc. de Carentan		x	x
Monsieur METTE Paul, vice-président de la cc. de Vire	x		
Madame PIQUENOT, maire de Landelle-et-Coupigny représentée par M. MICARD Blaise, Maire-adjoint	x		
Monsieur OZENNE Philippe, maire-adjoint de la ville de Moyon	x		
Monsieur PAIN Dominique, président du syndicat mixte du Val de Vire	x		
Monsieur PERIER Christian, délégué à la cc. de l'Elle	x		
Monsieur PINEL Roland, président du SIAEP de Saint-Clair-sur-Elle	x		
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué à la cc. de la Région de Daye			

II. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

	PRESENT	REPRESENTE PAR	EXCUSE	MANDAT
Monsieur BAILLACHE Rémy, président de la Chambre d'Agriculture de la Manche ou son représentant		LECLER Eric, délégué		
Monsieur CAPIEMONT Guy, président du Comité Départemental de Canoë-kayak ou son représentant		DRIEU Cyril, président de l'ASEV Condé-sur-Vire		
Monsieur COSTARD Joseph, président de la Section Régionale Conchyliculture Normandie - Mer du Nord ou son représentant		TAILLEPIED André-Gilles, délégué		
Monsieur D'AUDETEAU, président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rural du Calvados		PERRIERS Christian, délégué		
Monsieur DESDEVICES Albert, président de la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique			x	x
Monsieur FOULON Auguste, président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche	x			
Monsieur HEBERT Jacky, président de UFC Que Choisir Manche, Basse-Normandie ou son représentant	x			
Monsieur Le Président de la CCI de Basse Normandie ou son représentant				
Monsieur Le Président de FEAF ou son représentant		LEGER Jacques, délégué		
Monsieur Le Président de la CRMA de Basse Normandie ou son représentant			x	
Monsieur Le Président du CDT ou son représentant				
Monsieur LEGRAND Michel, président de la Chambre d'Agriculture du Calvados ou son représentant		LEBAUDY Yves, délégué		
Monsieur MAFFEI René, président du GRAPE ou son représentant			x	
Monsieur PAUL Gérard, président de la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant		GRIGY Christian, vice-président		
Monsieur RAYON Roland, président de l'Association "Pour la Vire" ou son représentant		SOULARD Michel, vice-président		
Monsieur VOIDYE Gérard, président de l'Union des AS du Bassin Inférieur de la Vire ou son représentant	x			

III. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

	PRESENT	REPRESENTE PAR	EXCUSE	MANDAT
Monsieur BERNE André, Directeur territorial et maritime des rivières de Basse-Normandie - AESN		ROLAND François et Madame LE GRAND Isabelle,		
Monsieur Le Délégué Interrégional de l'ONEMA ou son représentant		RICHARD Arnaud, Ingénieur Appui aux Politiques de l'Eau		
Monsieur Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant		JULIEN Jean-Marc,		
Monsieur Le DDTM du Calvados ou son représentant		ANTOINE Thierry,		
Monsieur Le DDTM de la Manche ou son représentant		BRUN Rémy, responsable MISE 50		
Monsieur Le DG de l'ARS BN - Délégation Territoriale de la Manche ou son représentant		DUFILS Joël,		

Monsieur Le DG de l'ARS BN - Délégation Territoriale du Calvados ou son représentant			x	x
Monsieur Le DREAL de Basse-Normandie ou son représentant		SARRAZA Manuel,		
Monsieur Le Préfet de la Manche ou son représentant			x	
Monsieur Le Préfet de la Région Basse-Normandie - Préfet du Calvados ou son représentant		BOUAOUICHE Zoheir, sous-Préfet de Vire		
Monsieur Le Préfet de la région d'Ile-de-France - Préfet coordonnateur de Bassin Seine Normandie			x	

Etaient également présents :

Madame LEGENDRE Stéphanie, animatrice du SAGE, syndicat mixte du Val de Vire,
Monsieur LOYANT Dominique, responsable pôle eau et assainissement, Saint-Lô Agglomération,

Collège	Membres	Présents ou représentés	Mandats	Nombre de votants
Collectivités et établissements publics locaux	32	21	5	26
Usagers, propriétaires et associations	16	11	1	12
Etat et établissements publics	11	8	1	9
Total	59	40	7	47

Le jeudi 4 octobre 2012 à 15h, la neuvième réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vire s'est tenue dans les locaux de Saint-Lô Agglomération, sous la présidence de Monsieur Philippe GOSSELIN, président de la CLE.

Le président présente l'ordre du jour :

1. Bilan des remarques sur le diagnostic,
2. Diagnostic et enjeux,
3. Présentation du prestataire retenu pour les phases tendanciel, scénarios alternatifs et stratégie,
4. Questions diverses.

Intervention liminaire de François DIGARD

François DIGARD rapporte le contenu d'un message électronique transmis par le Docteur Christian ALLAIN, secrétaire de l'association *Les pêcheurs du Pays Saint-Lois*, relatif aux membres du collège des collectivités locales des CLE. Compte-tenu de propos qu'il juge inacceptables à leurs égards, Monsieur DIGARD s'interroge sur la légitimité de la participation de Monsieur ALLAIN, et de tout « auditeur », aux prochaines séances de la CLE, tel que cela a été voté lors de la précédente réunion. Chaque membre présent aux séances de la CLE doit s'astreindre à la même procédure et être dûment désigné par arrêté du Préfet.

Philippe GOSSELIN propose de revenir à ce sujet au cours des questions diverses, et de poursuivre l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la CLE du 2 juillet 2012

Le compte-rendu de la dernière réunion de la CLE transmis avec l'invitation n'appelle pas de remarque. Le compte-rendu est approuvé.

Point I : Bilan des remarques sur le diagnostic

Philippe GOSSELIN rappelle que tous les membres de la CLE en ayant fait la demande ont été rencontrés et que leurs remarques ont été intégrées au diagnostic, afin que ce document soit partagé par tous.

Philippe GOSSELIN rappelle la liste des organismes ayant apporté des propositions de modification au diagnostic avant la réunion de la CLE du 2 juillet ainsi que la liste des organismes ayant apporté des modifications depuis cette réunion. La liste figure p1 du document transmis aux membres de la CLE. Conformément à la demande de la CLE, l'auteur des modifications est identifiable dans le texte grâce à un code couleur.

N'apparaissent pas dans le texte, les modifications apportées après le 15 septembre à la demande de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection des milieux aquatiques. Celles-ci sont présentées par Stéphanie LEGENDRE aux membres de la CLE.

Il fait part de la délibération en date du 20 septembre 2012 de la commune de St-Fromond s'opposant fermement à l'arasement des digues entre Porribet et Montmartin-en-Graignes.

Auguste FOULON s'interroge sur les volumes prélevés par les gabions sur la basse Vire estimés à 100 000 m³/j, ce qui semble considérable. Stéphanie LEGENDRE précise qu'un travail a été mené en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs sur la base d'enquêtes auprès des propriétaires de gabions, mais l'unité « m³/j » est probablement une coquille et sera vérifiée¹.

Blaise MICARD regrette que la carte de bilan de fonctionnement des stations d'épuration date de 2008 et qu'elle ne fasse pas état des travaux sur les réseaux. Il indique que le tableau p68 comporte 2 erreurs sur les maîtrises d'ouvrage.

Philippe GOSSELIN, prenant note de ces dernières modifications à apporter au document et propose aux membres de la CLE de soumettre l'adoption du diagnostic au vote.

➔ **La CLE adopte à l'unanimité le diagnostic du SAGE.**

Yves LEBAUDY s'interroge sur l'existence de décharges sauvage sur le bassin. Joël DUFILS précise qu'un recensement existe dans le cadre du *Plan départemental des déchets* et que toutes les décharges ont été confinées. Un complément relatif aux décharges sauvages et autorisées sera apporté au diagnostic.

Point II : Diagnostic et des enjeux

Philippe GOSSELIN propose de reprendre la liste des enjeux en partant des « grandes têtes de chapitre » du diagnostic.

Deux items relatifs aux usages appellent des remarques de la part des membres de la CLE :

¹ Après vérification : 42 gabions sont situés sur le bassin de la Vire. Cela représente un volume total au remplissage de 100 000 m³ d'eau sur le mois d'août

Les enjeux liés à la satisfaction des usages

Nombreux usages liés aux milieux aquatiques :

- Concilier une satisfaction de long terme des usages avec la protection des milieux aquatiques. Favoriser un développement touristique du fleuve et de ses abords compatible avec la protection des milieux aquatiques (réunion Pour la Vire du 10/09/2012)

Les enjeux littoraux

Baie des Veys : patrimoines naturel et économique fragilisés

- [...]
- Améliorer la fonctionnalité et la biodiversité des milieux littoraux (baie des Veys) Améliorer la fonctionnalité, la biodiversité et les usages de la baie des Veys » (SRC, mail du 4/07/2012)

Après discussion, la CLE retient la modification suivante :

Baie des Veys : patrimoines naturel et économique fragilisés

- Améliorer la fonctionnalité et la biodiversité de la baie des Veys.

Nombreux usages liés aux milieux aquatiques :

- Conforter un développement des usages touristiques et sportifs du fleuve et de ses abords compatible avec l'amélioration de l'état des milieux aquatiques,
- Conforter les usages, notamment conchylicoles, de la baie des Veys.

Yves LEBAUDY attire l'attention sur le fait que certains items des enjeux comme *la lutte contre le ruissellement* inscrite à la demande de l'agence de l'eau relève plutôt des actions. Il précise que la Chambre d'agriculture ne veut pas anticiper sur les moyens à mettre en œuvre et ne valide pas cet enjeu.

Philippe GOSSELIN, propose aux membres de la CLE de soumettre l'adoption de la liste des enjeux ainsi modifiée au vote.

➔ **La CLE adopte à l'unanimité les enjeux du SAGE.**

Point III : Présentation du prestataire retenu pour les phases tendanciel, scénarios alternatifs et stratégie,

Philippe GOSSELIN rappelle que les phases suivantes seront réalisées avec l'appui d'un bureau d'études. La première consultation ayant été déclarée infructueuse, une seconde consultation a été relancée par le SMVV. Deux candidats ont déposé une offre. La commission propose de retenir le groupement IDEA-ARTELIA.

Stéphanie LEGENDRE présente le groupement ainsi que le calendrier proposé.

➔ **La CLE approuve à l'unanimité le choix du prestataire.**

Point IV : Questions diverses.

Suite à l'intervention liminaire de François DIGARD relative à la modification des règles de fonctionnement autorisant la participation d'auditeurs, Philippe GOSSELIN précise que conformément au décret relatif aux SAGE la commission ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Ce qui n'était pas le cas lors de la précédente réunion.

Philippe GOSSELIN fait lecture de l'article concerné : Article 7 – Participation des auditeurs : Les séances de la CLE ne sont pas ouvertes au public. La CLE peut autoriser des représentants d'organisme en ayant fait la demande à assister en tant qu'auditeurs à ses réunions.

Philippe GOSSELIN, propose aux membres de la CLE de soumettre au vote la modification des règles de fonctionnement **par l'ajout de l'article 7 autorisant la participation d'auditeurs après accord de la CLE** :

Résultat du vote :

Plusieurs personnes ayant quitté la salle, il restait 40 votants.

Sont pour =4

S'abstiennent =4

Sont contre =32

➔ **La CLE rejette la proposition de modification des règles de fonctionnement.**

Il est précisé, qu'en revanche, la CLE peut auditionner tous ceux qu'elle juge nécessaire d'entendre pour la bonne conduite des débats.

Prochaine réunion de la CLE

La prochaine CLE est fixée au **lundi 12 novembre 2012 à 10H** dans les locaux de St-Lô Agglomération. L'ordre du jour étant épuisé, Philippe GOSSELIN remercie les membres de la CLE et clôt la séance.

Le président de la CLE,



Philippe GOSSELIN.